

ORIENTATION

- **PDMF, le bon chemin ? Christian COUSSOUT**

Quelques difficultés :

Le PDMF soulève le **problème du pilotage** : il n'est pas piloté par une personne identifiée, de personne désignée pour assurer le projet et rend inégalitaire cette modalité puisqu'en fonction de l'établissement la mobilisation de certains va être plus forte.

Le PDMF est dans le **registre du collectif** et ignore ainsi la dimension individuelle.

Il n'y a **pas de matière désignée** (volatilité).

Nécessite de faire un travail en amont et en aval dans le cadre de visites d'entreprise. Cela nécessite une articulation entre le monde professionnel et les enseignants. Il faut favoriser une relation enrichie entre le monde de l'entreprise et les équipes enseignantes. **Donc faire un travail pédagogique en amont et en aval par rapport aux visites et les stages** dans le cadre des heures de vie de classe et de l'accompagnement personnalisé au Lycée.

Nécessite une démarche volontariste, il faudra que quelqu'un impulse cette démarche volontariste.

- **L'orientation défie la mixité Françoise VOUILLOT**

La division sexuée de l'orientation fait débat. Ces normes de féminité et de masculinité font fortement impacter les choix des élèves. L'orientation révèle l'action du genre sur les choix d'orientation fille/garçon. Mais également les représentations des parents voire même de la société. Il faut libérer les élèves du poids des **représentations plurielles et complexes**. (mallette des parents, café de parent). Positionner des témoignages qui ne représentent pas les normes (femme pilote de ligne). Les agents périphériques de socialisation contribuent au renforcement de ces normes (jouets de garçons, ce qui accompagne le quotidien). Il faut également faire attention aux stéréotypes. Il faut amener le jeune à une prise de conscience de ces normes. On va travailler sur sa capacité d'interroger le réel, à avoir un esprit critique...

- **Mieux se connaître Sylvie GRAU**

Il y a les influences liés au milieu social, culturel économique. Il faut amener un jeune à dépasser le métier des parents. Il y a la nécessité de se connaître soi, renforcer l'estime de soi. Il faut travailler sur l'auto-évaluation. Les trois niveaux du PDMF :

- se connaître et s'évaluer (généralement 5ème)
- connaître les métiers et les compétences qui y sont liés (4ème)
- connaître les filières et les parcours (3ème)

Introduction

La question de l'orientation a évolué ces dernières années avec les changements économiques et l'accélération des changements économiques et changements professionnels. Il y a eu un passage de quatre à trois ans d'études professionnelles. Au lieu de **passer un BEP puis le Bac pro, le bac pro est aujourd'hui en trois ans**. Il y a eut **l'introduction de l'orientation tout au long de la vie dans un contexte d'éducation tout au long de la vie**.

L'orientation se met en oeuvre dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, le PIIODMEP, et les compétences 6 et 7... Il y a une augmentation du pouvoir de la région notamment dans le cadre de la décentralisation. On recherche l'adéquation entre les systèmes de formation et les emplois. Aujourd'hui on réfléchit l'offre en fonction du besoin du territoire mais cela peut produire des inégalités (être en difficulté en quittant la région).

Qui décide de l'orientation ?

Les systèmes de formation, les voeux d'orientation des élèves, le bulletin scolaire ...

Qu'est ce qui est du ressort de l'information et du ressort de l'éducation ?

L'orientation fille-garçon répond à des stéréotypes, comment s'en affranchir ?

L'orientation scolaire fait référence à la répartition des élèves dans les filières, à la sélection, à l'insertion et donc à des procédures. Donc elle regroupe un ensemble d'outils, de dispositifs qui souvent peuvent prendre le pas sur le processus décisionnel, de compétences...

Au fil des années, la réflexion en terme d'orientation s'est enrichie par la notion de compétences. De plus en plus c'est la notion de compétences qui est mise en évidence quand on parle d'orientation. Le projet du jeune se trouve traduit en compétence de la personne (esprit critique, analyse, compétence à s'informer, à se former, à rechercher à hiérarchiser et peut être aussi compétence à maîtriser les outils numériques).

Pour nous CPE, comment adapter l'orientation au besoin de chaque élève en prenant en compte les plus fragiles ? Comment éduquer à l'autonomie, comment développer l'estime de soi dans un système qui aiguille le plus souvent uniquement en fonction des résultats scolaires ?

Quels enjeux réels ?

- Au fond, l'EAO **interroge le sens de l'Ecole** et plus précisément il interroge **le sens des apprentissages**. Tant du point de vue de élèves, que des parents et des professionnels.

- Delahaye Jean-Paul (coordonné par) Le Conseiller principal d'éducation ; de la vie scolaire à la politique éducative, Les Indispensables, Berger-Levrault, 2009.

Double enjeu : il s'agit de **contribuer au développement de la personnalité et de l'autonomie de tous les élèves** et **d'améliorer la réussite des parcours de formation et de l'insertion**

professionnelle. L'éducation à l'orientation doit permettre à l'élève d'être capable d'identifier les obstacles qui pourraient s'opposer à la réalisation de ses projets, de les analyser et d'envisager les moyens de les surmonter. **C'est en fait un développement du jeune face à lui même.**

- Quels sont les enjeux de l'éducation à l'orientation : **l'orientation des personnes ou l'aide à l'orientation des personnes ?**

Histoire

Définition européenne de l'orientation professionnelle

« processus continu d'appui aux personnes tout au long de leur vie pour qu'elles élaborent et mettent en oeuvre leur projet personnel et professionnel en clarifiant leurs aspirations et leurs compétences par l'information et le conseil sur les réalités du travail, l'évolution des métiers et professions, du marché de l'emploi, des réalités économiques et de l'offre »

L'orientation : une définition de l'UNESCO (1970)

« l'orientation consiste à mettre l'individu en mesure de prendre conscience de ses caractéristiques personnelles et de les développer en vue du choix de ses études et de ses activités professionnelles dans toutes les conjonctures de son existence avec le souci conjoint de servir le développement de la société et l'épanouissement de sa responsabilité »

La loi d'orientation JOSPIN de 1989 définit l'orientation comme étant :

« Le résultat d'un processus continu d'élaboration et de réalisation du projet personnel de formation et d'insertion sociale et professionnelle que l'élève du collège, puis du lycée, mène en fonction de ses aspirations et de ses capacités »

Se rajoute aujourd'hui : L'orientation tout au long de la vie

Quand on évoque l'orientation, trois points à connaître :

- Un **processus** nourrit par des acquisitions
- L'orientation fait référence à des **procédures** qui comportent trois phases : **l'information, le dialogue et décision.**
- L'orientation concerne la répartition des élèves dans les différents niveaux donc on parle d'**affectation**. On régule des flux d'élèves. L'orientation est un processus de construction d'un parcours. Elle se distingue de l'affectation qui est l'organisation de la répartition des élèves dans les filières en fonction de la carte des formations et des vœux des familles.

Une histoire de l'orientation en trois étapes :

Une société en évolution, la naissance de l'orientation professionnelle

1919 la loi Astier : la loi aborde pour la première fois l'orientation professionnelle.

1922 : premier décret qui définit l'orientation professionnelle : « *l'ensemble d'opérations qui précède le placement des jeunes et qui ont pour but de révéler leurs aptitudes physiques morales et intellectuelles* » Donc **orientation fonctionnelle**. (je cherche telle personne pour telle emploi). A l'origine constat d'inéquation, l'orientation avait comme origine de régler un climat social. On avertit les enfants dès l'école des professions pour lesquels ils sont les plus aptes. Donc l'orientation c'est décrypter des aptitudes, cela renvoie à une vision statistique de l'éducation. **Les élèves sont davantage destinataires et non acteur.**

La naissance de l'orientation scolaire et professionnelle

1959 : les réformes Berthoin puis Fouchet : l'orientation professionnelle devient l'orientation scolaire et professionnelle. (plus je les garde longtemps, plus je dois réfléchir à ce que j'en fais); L'école assure la scolarisation d'élèves qui auparavant ne faisaient pas d'études secondaires (démocratisation puis massification) voire d'études universitaires.

1971 création des CIO. L'information est dispensée par l'ONISEP

Vers une orientation éducative et active (naissance de l'EAO)

1989 : La loi du 10 juillet 1989 pose dans son article 8 le principe du "**droit au conseil en orientation**" pour l'élève, orientation centrée autour d'un projet personnel dont il est l'auteur. Cette nouvelle conception du processus d'orientation s'est traduite dans le décret n°90-484 du 14 juin 1990 (droit à l'information sur l'orientation).

Décret du 20 février 1992 qui donne au chef d'établissement la responsabilité de la décision finale. Le conseil de classe propose l'orientation.

Mise en oeuvre de l'expérimentation sur l'éducation à l'orientation au collège : circulaire du 31 juillet 1996

Une nouvelle démarche pour l'orientation au collège

Cette préparation impose une **démarche éducative personnalisée**

Le choix de l'orientation des élèves résulte, pour l'essentiel, du résultat de l'**interaction entre deux systèmes de représentation : représentation de soi, représentation de l'environnement socioprofessionnel**. Or, les élèves sont porteurs de stéréotypes et de représentations simplifiées. C'est pourquoi il faut une éducation à l'orientation. L'éducation à l'orientation est conçue comme une **œuvre collective**, à laquelle chacun participe en fonction de ses compétences propres

2. Les objectifs visés au Collège

Les compétences et connaissances attendues en fin de collège relèvent de trois domaines :

- Une approche des activités professionnelles et de l'environnement social et économique

- Les grandes lignes des systèmes de formation ;
- La connaissance de soi

Sans oublier les compétences et savoirs transversaux.

3. L'organisation

Le cadre : le projet d'établissement où un programme d'orientation est partie intégrante

La place de l'éducation à l'orientation : au sein de la classe dans les enseignements ; dans les séquences spécifiques ; les conseils individualisés

4. Eléments méthodologiques

Définir une progression

Diversifier les chemins d'accès à l'information et placer toujours l'élève en position d'agir

Faire en sorte que l'élève puisse percevoir la cohérence des différentes interventions

Prendre en considération l'évolution affective et cognitive du jeune

Respecter la personnalité du jeune

Associer les parents au processus

Mise en oeuvre d'une éducation à l'orientation dans les lycées d'enseignement général et technologique circulaire du 1er octobre 1996

La *décision d'orientation doit rester de la responsabilité personnelle du lycéen* et de l'étudiant. Ce choix doit être préparé par une éducation et une information approfondies. Parallèlement à la démarche d'éducation à l'orientation engagée au collège, il est nécessaire que les lycées d'enseignement général et technologique mènent une politique résolue de conseil pour l'orientation et d'information sur les enseignements et les professions. Pour donner à chacun les outils d'analyse et les connaissances qui peuvent fonder une décision raisonnée, les lycées d'enseignement général et technologique sont appelés à élaborer, en étroite relation avec le Centre d'information et d'orientation, *un programme annuel d'éducation à l'orientation* intégré au projet d'établissement.

A l'issue du lycée, les élèves doivent pouvoir se déterminer en pleine connaissance des exigences des enseignements supérieurs et de leurs débouchés. Au cours des trois années du lycée, une éducation à l'orientation doit permettre la construction progressive de choix de formation hiérarchisés.

En classe de seconde

Il s'agit de faire pleinement jouer à la classe de Seconde son rôle de détermination, en prenant appui sur les possibilités de découverte qu'offrent les options, ce qui doit d'abord se traduire par une meilleure préparation au choix d'une série du baccalauréat.

En classe de première

Le choix d'une série du baccalauréat ayant déjà été effectué, on conduira les élèves à réfléchir sur les enseignements de spécialité de Terminale et on organisera une exploration plus précise des poursuites d'études possibles dans les formations supérieures.

En classe terminale

Les élèves seront amenés à réfléchir sur les poursuites d'études possibles, sur les exigences des formations et à préciser l'idée qu'ils se font des métiers et professions.

« Les élèves sont porteurs de représentations stéréotypées que seule l'éducation peut corriger. »

Au terme de toutes ces évolutions, l'orientation atteint donc la dimension qu'on lui connaît aujourd'hui : une **orientation active et responsable tout au long de la vie**. Un mot clé : dédramatiser. Dédramatiser les choix d'orientation qui n'engage pas pour la vie entière.

On est vraiment passé en un siècle d'une orientation fonctionnelle (je cherche la bonne personne pour occuper ce poste, recrutement d'une main d'oeuvre qualifiée), à une conception humaniste.

Une orientation active et personnelle ?

- Bourdieu et Passeron évoquent en 1970 dans *La reproduction*, la thèse que le système scolaire au lieu de réduire les inégalités, les entretient. L'école s'adresse donc aux couches supérieures de la population qui partagent les mêmes valeurs et le même langage. Il y a ensuite une reproduction.

- Christian Baudelot, Roger Establet, *Allez les filles !* (1992) : l'orientation est « sextypée »

- L'École assure depuis plusieurs décennies la scolarisation d'élèves qui, auparavant, ne faisaient pas d'études secondaires et encore moins supérieures. Or l'orientation de ces jeunes relève trop souvent d'une **gestion des effectifs fortement déterminée par la hiérarchie des filières**. Dans le système éducatif français, les savoirs abstraits et l'intelligence déductive dominant, les catégories sociales les moins favorisées sont sous-représentées dans les séries prestigieuses, et le **potentiel des élèves est évalué de manière imparfaite** : les élèves qui réussissent mal se retrouvent relégués dans des voies de formation déconsidérées.

Source : Rapport officiel de 2008 du Haut Comité de l'Éducation consacré à l'orientation scolaire.

- *L'inégalité des chances*, Raymond Boudon (1973)

aspiration des familles pour leurs enfants dépendent de leur niveau de diplôme.

Procédure pour les paliers d'orientation

Premier trimestre : la phase d'information

- rencontre parents/professeurs
- Réunions d'informations, forums, carrefours des métiers
- Conseils personnalisés : par le COP le CPE, le PP

Deuxième trimestre : la phase dialogue

Les élèves et leur famille font des vœux provisoires d'orientation. Le conseil de classe prononce un avis pour chacun des vœux exprimés. En cas de difficulté, le conseil de classe précise les moyens qui permettront d'atteindre les objectifs liés à la réalisation du projet personnel de l'élève ; poursuite du dialogue avec la famille et constitution du dossier d'orientation et d'affectation.

Au collège : entretien d'orientation en classe de troisième.

Au lycée : entretien d'orientation en classe de première. Module "[orientation active](#)" (aide individualisée pour les lycéens) qui permet aux élèves de terminale, sur la base du volontariat, d'obtenir l'avis de l'université sur les vœux saisis sur le site "admission post-bac".

Troisième trimestre : la phase de décision

Réglementation nationale : vœux définitifs des élèves et de leur famille, et sur la base d'un bilan, propositions du conseil de classe, puis décisions d'orientation prononcées par le chef d'établissement, lorsqu'il s'agit d'un palier d'orientation.

-> Intentions provisoires ;

-> avis provisoires des conseils de classe

-> vœux définitifs ;

-> avis définitifs des conseils de classe ;

-> décisions d'orientation du chef d'établissement (quand palier d'orientation) ;

-> commission d'appel ;

affectation : en collège vers le lycée elle s'effectue en établissement *via* le logiciel Affelnet, en lycée vers le supérieur *via* APB : admission Post Bac selon les modalités propres à chaque établissement ;

-> inscription.

Les demandes d'orientation sont examinées par le conseil de classe qui émet des propositions d'orientation.

- Lorsque les propositions sont conformes aux demandes, le chef d'établissement les notifie aux parents de l'élève ou à l'élève majeur. Elles deviennent décisions d'orientation.

- Lorsque les propositions ne sont pas conformes aux demandes, le chef d'établissement ou son représentant, reçoit l'élève et ses parents ou l'élève majeur, afin de les informer des propositions du conseil de classe et recueillir leurs observations. Il peut assortir sa décision de faire droit à la demande d'orientation de l'élève à condition que celui-ci s'engage à suivre un dispositif de remise à niveau, notamment lorsque le conseil de classe l'a recommandé, avec l'accord écrit de ses représentants légaux dans le cas d'un élève mineur. Le chef d'établissement prend ensuite les décisions d'orientation ou de redoublement et les notifie aux parents de l'élève ou à l'élève majeur.

Remarque : [le choix de l'apprentissage appartient aux familles et ne dispense pas le conseil de classe d'émettre une proposition portant sur les voies d'orientation.](#)

En cas de désaccord sur la décision d'orientation, la famille peut faire appel et dispose d'un délai de trois jours ouvrables à compter de la réception de la notification de décision. En cas d'appel, le chef d'établissement transmet à la commission d'appel les décisions motivées et les éléments susceptibles d'éclairer cette instance. Les décisions prises par la commission valent décisions d'orientation. Elles sont définitives.

La commission d'appel est présidée par l'inspecteur d'académie directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) ou son représentant. Elle comprend des chefs d'établissement, des enseignants, des parents d'élèves, des personnels d'éducation et d'orientation nommés par l'IA-DASEN.

L'éducation à l'orientation : un processus d'orientation

L'orientation vise à résoudre la quadrature du cercle entre :

- **l'élève avec sa liberté de choix, ses aptitudes, ses compétences et ses résultats scolaires**
- **la réalité interne du système éducatif** : lieux d'accueil, filières...
- **la réalité externe des besoins économiques et sociaux**

L'orientation ne peut se résumer à une simple procédure : elle est sous-tendue par une démarche collective. L'orientation a une dimension sociale et culturelle, personnelle et familiale, elle essaye de conjuguer plusieurs objectifs : l'épanouissement du jeune (ou de l'adulte) et les besoins de la société.

L'éducation à l'orientation aujourd'hui

Vers des élèves triple A : Auteurs, Acteurs et Autonomes

L'éducation à l'orientation est portée par toute l'équipe éducative, confortée par des partenaires (CIO, ONISEP, région, représentant du monde du travail). On y appréhende l'élève dans sa globalité, et donc on ne peut le concevoir en dehors de ses relations aux autres, à son environnement.

La **démarche est continue**, c'est bien un processus, une autonomie ça se construit dans le temps. On veut bien développer une compétence à s'orienter. On éduque aux compétences d'orientation, au choix.

La **démarche est cohérente**, il faut inscrire un volet orientation dans le projet d'établissement. Dans cette cohérence il y a aussi une **démarche collective** (CPE vecteur de la mobilisation collective) avec l'équipe éducative, les parents. Il faut bien distinguer les fonctions de pilotage et les compétences de mise en oeuvre, et la démarche d'accompagnement. Une démarche collective qui signifie que l'éducation à l'orientation soit transversale, dissoute dans les enseignements. Toute pédagogie coopérative, collaborative est une démarche qui va favoriser l'orientation. (Accompagnement personnalisé pour le lycée, et le collège c'est l'heure de vie de

classe).

Démarche concertée parce qu'elle a lieu dans les instances.

Pour que l'éducation à l'orientation se développe effectivement l'engagement de tous les acteurs est nécessaire et un temps institutionnel doit être identifié et intégré au temps scolaire.

On passe d'une notion de projet à une notion de parcours

Parcours : chemin, cheminement, cours, course. Le cadre est plus structurant : qu'est ce qu'on fait à quel niveau (le stage de troisième fait partie du parcours)

Projet : ce qu'on a l'intention de faire, l'estimation des moyens nécessaires à la réalisation

Les trois dimensions constitutives de la capacité à s'orienter

- «se familiariser avec l'environnement économique [...]» = « **Découverte des métiers** »
- « connaître les systèmes d'éducation [...] » = « **Découverte des formations** »
- « savoir s'auto-évaluer [...] » = « **Auto-évaluation - connaissance de soi** »

Les dispositifs

Dès la réforme Berthoin (1959) qui institue la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, des réglementations successives ont favorisé, au collège, le développement de différentes formes de sensibilisation au monde économique et professionnel : travaux manuels, technologie dans ses différentes formes et appellations, « éducation manuelle et technique ». Cette approche, qui marquait un écart avec la logique culturelle traditionnelle de l'enseignement secondaire, a eu du mal à s'imposer malgré plusieurs circulaires et textes.

En 1985, dans les compléments aux programmes et instructions complémentaires, il est précisé que le rôle du premier cycle de l'enseignement secondaire est « de faire découvrir aux élèves les aspects du monde du travail qu'il ne leur est plus donné de percevoir aujourd'hui dans la vie quotidienne ». Il est précisé que l'aide à l'orientation doit être fondée sur les connaissances de l'environnement économique, du monde du travail et des activités professionnelles à travers cinq disciplines (arrêté du 14 novembre 1985) : le français, l'histoire-géographie, les sciences physiques, les sciences et techniques biologiques et géologiques et la technologie. Là encore, ces compléments resteront largement méconnus de la communauté éducative et ne feront l'objet que de très rares applications.

Ce constat d'échec mettra un point d'arrêt à la volonté d'inscrire l'information sur le monde économique et professionnel dans le cadre des disciplinaires scolaires. Il se traduit par la mise en place de nouveaux dispositifs, qui viendront compléter ces premières initiatives : l'éducation à l'orientation (1996), l'option « découverte des professions » du programme des classes de 3ème de technologie (1999), l'option « Découverte Professionnelle » en classe de troisième (2005) et les « parcours de découverte des métiers et des formations » (PDMF, 2008).

Ces trois dernières dispositions marquent les hésitations du législateur à définir les supports susceptibles de servir de cadre à l'installation et au développement de la connaissance des milieux économiques et professionnels : celle-ci doit-elle être traitée au travers d'une discipline dédiée ou par l'ensemble des disciplines ? Doit-elle être menée sur un temps spécifique ou inclus dans les temps disciplinaires ?

Là encore, ces dispositions centrées sur la classe de 3ème, n'ont que marginalement endigué l'inefficience du processus d'information et d'orientation.

PDMF (5ÈME TERMINALE)

La circulaire du 11 juillet 2008 le parcours de découverte des métiers et des formations

Il contribue à :

- prévenir les abandons précoces
- renforcer les filières scientifiques et techniques
- contribuer au respect du principe d'égalité des chances

Le parcours de découverte est un levier pour permettre **l'élévation des niveaux de qualification d'une classe d'âge** :

- 100 % d'une classe d'âge au premier niveau reconnu
- 80 % au niveau du baccalauréat
- 50 % diplômés de l'enseignement supérieur

Les étapes du parcours ...

Au collège

Le parcours de découverte des métiers et des formations contribue à l'acquisition des compétences "sociales et civiques" ainsi qu'à celles relatives à "l'autonomie et l'initiative" du socle commun de connaissances et de compétences. Constitué de savoirs, de pratiques et de comportements dont le but est de favoriser une participation constructive à la vie sociale et professionnelle, il met en œuvre l'autonomie et l'initiative du collégien.

À ce titre, les enseignants de toutes les disciplines sont concernés par la mise en œuvre de ce parcours.

À partir de la classe de cinquième, débute la **découverte d'une large palette de métiers, dans un parcours construit jalonné d'"étapes- métiers"** qui se poursuivra jusqu'en classe de troisième et pourra utilement être poursuivi au lycée. Ces étapes-métiers peuvent prendre appui sur :

- **les enseignements** : la découverte des métiers peut s'inscrire dans l'activité pédagogique des enseignants. La contribution des différentes disciplines peut être coordonnée en tant que de besoin par le conseil pédagogique. L'option facultative de découverte professionnelle trois heures en classe de troisième sera offerte dans tous les collèges à la rentrée 2008 pour les élèves volontaires ;
- **les heures de vie de classe** : à tous les niveaux d'enseignement, les heures de vie de classe peuvent être utilisées pour la mise en œuvre des activités encadrées liées à ce parcours.

Inscrites à l'emploi du temps des élèves, coordonnées par le professeur principal, elles peuvent éventuellement être annualisées pour plus d'efficacité ;

- **les actions éducatives existantes** mises en œuvre aux niveaux académique et départemental ou les actions spécifiques de l'établissement, en relayant, entre autres, les initiatives nationales (semaine École-Entreprise, semaines de la presse, de la science, actions d'éducation artistique et culturelle, contributions des branches professionnelles nationales, etc.) ;
- **les modalités variées de contact avec le monde de l'entreprise et du travail** : visites d'information in situ, rencontres avec des professionnels, carrefours métiers, etc. ;
- **les séquences d'observation en milieu professionnel** ;
- **le temps de l'accompagnement éducatif qui peut également compléter ce dispositif.**

5ème : **découverte des métiers** avec mise en place du passeport orientation formation (Webclasseur). Des visites, des interviews de professionnels permettent de découvrir les métiers.

4ème : **découverte des voies de formation**. Les élèves sont invités à passer une **journée dans un lycée, un lycée professionnel ou un CFA**. Ce moment fort doit faire l'objet d'une préparation et d'une exploitation minutieuse.

3ème : l'élève bénéficie d'un **entretien personnalisé d'orientation** (mis en place depuis la rentrée 2006). La **séquence d'observation en milieu professionnel** (stage défini par l'article 8 du décret du 24 août 2005, 5 jours). Des visites de forum, salons, séance d'information sont mis en place. Il peut choisir l'option découverte professionnelle.

Sur la totalité de sa scolarité en collège, un élève aura passé **au moins 10 jours dans une entreprise ou en relation avec des acteurs du monde professionnel** (dont 5 jours pour la séquence d'observation de troisième).

Au lycée :

Outre les actions introduites dès la classe de seconde, ce parcours y est ponctué d'étapes nouvelles :

- dès l'année scolaire 2008-2009, une **journée est effectuée par chaque lycéen de classe de première dans une université, un institut universitaire de technologie, une section de technicien supérieur ou une classe préparatoire aux grandes écoles**. Sa préparation, son organisation et son exploitation utile pour chacun nécessitent une attention particulière, en coordination avec lesdits établissements ;

- des **entretiens personnalisés d'orientation** sont offerts dès l'année 2007-2008 en classe de **première** et dès l'année 2008-2009 en **terminale** ;

- en **première année de CAP/BEP/bac** pro trois ans, un **entretien personnalisé** permet, en phase d'accueil, d'identifier les besoins des élèves pour construire leur parcours. C'est aussi un moyen pour lutter contre le décrochage et pour éviter les sorties sans qualification ;

A noter : une période de détermination, plan de lutte contre le décrochage, de quelques semaines sera mise en place en 2nd professionnelle et en première année de CAP pour

permettre à chacun de découvrir des spécialités.

- en terminale, cette démarche doit être complétée par la mise en œuvre du dispositif d'orientation active ;
- l'accompagnement personnalisé peut, pour les élèves qui le souhaitent, être l'occasion d'apprendre à rédiger un CV, à passer un entretien d'embauche et à se préparer à l'insertion professionnelle en coopération avec le service public de l'emploi.

● **BO n°21 du 21 mai 2009**

Préparation de rentrée 2009 circulaire n° 2009-068 du 20-5-2009

Permettre aux élèves de mieux choisir leur orientation Généralisation du PDMF

Mis en place dès la rentrée 2009, de la classe de 5ème à la classe terminale, le parcours de découverte des métiers et des formations concerne tous les élèves. Au collège, il contribue à la connaissance des métiers et des parcours de formation correspondants ; il développe l'autonomie des élèves et leur capacité d'initiative, compétences inscrites dans le socle commun. Il aide les filles et les garçons à diversifier leurs choix d'orientation en dehors de tout préjugé sexué. Au lycée, il permet d'aider les élèves et les familles dans des choix déterminants : c'est pourquoi il inclut la visite d'un établissement d'enseignement supérieur, des entretiens personnalisés d'orientation et le dispositif d'orientation active.

Le partenariat entre l'institution scolaire et le milieu économique et professionnel est un élément-clé de la réussite de la généralisation du parcours de découverte des métiers et des formations.

Afin d'assurer une progression continue de ses activités, acquis et expériences, chaque élève disposera d'un **document personnel de suivi de son parcours de découverte des métiers et des formations**, qu'il pourra consulter et enrichir tout au long de sa scolarité secondaire. Sa forme et son contenu, qui favoriseront l'information et le dialogue avec les parents, seront définis à partir de l'expérimentation du « web classeur » de l'ONISEP.

A la rentrée 2015 le PDMF évolue et deviendra le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIODMED).

Mise en place dans les académies de pôles de stages

circulaire n° 2015-035 du 25-2-2015

des pôles de stages seront constitués dans chaque académie. Ils manifesteront la faculté des acteurs éducatifs à traduire la relation école-entreprise en initiatives concrètes visant l'accompagnement des élèves dans la recherche de lieux de stages et de périodes de formation en milieu professionnel.

Ils ont pour vocation, en s'appuyant sur les acquis et pratiques existantes, de compléter la logique quantitative de développement de viviers de stages pour évoluer vers une logique qualitative de partenariat, mettant en synergie à la fois les établissements publics locaux d'enseignement, le monde professionnel et associatif ainsi que les autres services publics impliqués dans l'insertion professionnelle (missions locales, pôle emploi, etc.)

MISE EN OEUVRE DE L'ORIENTATION ACTIVE POUR LES LYCÉENS

L'orientation active est une **démarche de conseil et d'accompagnement des futurs étudiants par les universités**, leurs enseignants-chercheurs, en coordination avec les proviseurs de lycée et leurs équipes éducatives. Elle est organisée en quatre étapes : **information, préinscription, conseil et admission**. La plupart des inscriptions se font sur le site www.admission-postbac.fr. Cette année, elle est complétée par le dispositif d'orientation anticipée qui met en relation de façon plus précoce les lycéens et les acteurs de l'après-bac. **Information. Cette orientation est "active" au sens où elle engage aussi bien l'élève que l'université ou l'établissement d'enseignement supérieur dans une démarche de réflexion concertée.** Il s'agit, en effet, de conforter l'élève dans son choix initial, ou de lui conseiller des filières mieux adaptées pour favoriser sa réussite.

L'orientation active permet donc aux lycéens d'**accéder à une information générale sur les filières de l'enseignement supérieur ainsi qu'à un conseil personnalisé**. Elle trouve naturellement sa place dans le temps dédié à l'accompagnement personnalisé introduit par le nouveau lycée.

Un accompagnement pour les élèves de terminale

Le lycéen de terminale, avec ses parents et de son professeur principal, prépare ses projets de poursuite d'études. **Un conseil de classe est spécialement dédié à l'orientation dès le premier trimestre**, soit avant qu'il ne réalise ses préinscriptions dans l'enseignement supérieur. Ce conseil de classe donne avis et conseil à destination du lycéen pour l'aider à préparer ses choix afin de pouvoir intégrer les filières qui lui correspondent.

Pourquoi l'orientation active ?

- **pour mieux informer et mieux accompagner**
- Pour permettre aux lycéens de faire des **choix d'orientation réfléchis**
- Pour aider les lycéens à intégrer des filières qui leur correspondent où il suivront des formations qualifiantes pour **s'assurer un avenir professionnel**
- Pour conduire 50% des jeunes vers un diplôme de l'enseignement supérieur

Circulaire n°2011-1015 du 24-6-11 Conseil d'orientation anticipé pour la rentrée 2011

L'orientation active s'inscrit dans un processus continu en totale cohérence avec l'un des trois points clés de la réforme du lycée : « mieux orienter » avec une **orientation plus progressive, plus ouverte et plus juste**. L'orientation active permet aux lycéens d'accéder à une **information générale sur les filières de l'enseignement supérieur** mais également à un

conseil personnalisé. Elle trouve naturellement sa place dans l'accompagnement personnalisé inscrit dans l'emploi du temps des lycéens par la réforme.

L'orientation active s'articule autour de cinq grandes séquences : l'information, le conseil, la préinscription, l'admission et la réorientation.

Généralisation d'un conseil d'orientation anticipé en première

1.1 L'information et le conseil en classe de première

Le conseil anticipé participe des objectifs de l'orientation tout au long de la vie. Au-delà de l'information sur les formations post-baccalauréat, il est nécessaire d'apprendre aux lycéens à rechercher et à s'approprier les informations les plus utiles dans l'élaboration de leurs choix.

Le parcours de découverte des métiers et des formations est désormais le vecteur de la capacité « apprendre à s'orienter ». La découverte des métiers, des formations et la connaissance de soi-même en sont les jalons.

Les professeurs, notamment les professeurs principaux, doivent s'appuyer sur l'expertise la plus large : conseillers d'orientation-psychologues, chefs de travaux, conseillers principaux d'éducation, afin de délivrer la meilleure information personnalisée à leurs élèves.

Le tutorat offre aussi à l'élève qui le souhaite la possibilité d'être conseillé et guidé par un adulte référent dans son parcours de formation et d'orientation.

L'entretien personnalisé au cours du second semestre de l'année de 1ère par le professeur principal doit servir de base au dialogue à construire.

Les heures d'accompagnement personnalisé en classe de 1ère constituent un temps favorable pour permettre aux élèves de mener leur réflexion, en particulier lorsque le conseil n'a pas été dans le sens du projet de l'élève. Ces heures permettent également de sensibiliser à la procédure de préinscription dans l'application « Admission post-bac » pour mieux en faire comprendre les enjeux.

1.2. Une implication renforcée des établissements d'enseignement supérieur

Les relations entre lycée et enseignement supérieur doivent être renforcées pour contribuer à diversifier l'information fournie à l'élève sur les possibilités qui s'offrent à lui, notamment en première. En terminale, il s'agira davantage de préciser ses choix.

A LA RENTRÉE 2015 LE PIIODMEP:

La loi du 8 juillet 2013 prévoit la mise en place du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.

De la sixième à la terminale.

Le projet de référentiel élaboré par le CSP (conseil supérieur des programmes) retient **trois objectifs pour le PIIODMEP**, chacun se déclinant en deux ou trois compétences principales et des connaissances associées :

- permettre à l'élève de découvrir le monde économique et professionnel ;
- développer chez l'élève l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre, l'initier au processus créatif ;
- permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel.

Il se distingue de l'ancien parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) en ceci qu'il s'inscrit dans une **progression disciplinaire, voire interdisciplinaire, et qu'il suscite les initiatives permettant de développer, à l'échelle d'un territoire, des projets partagés avec des partenaires extérieurs.**

Pour ce faire, la réorganisation territoriale de l'implantation des centres d'information et d'orientation (CIO) est engagée. La mise en œuvre du parcours s'inscrit dans l'acquisition d'une culture commune telle qu'elle est précisée dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Si les cinq domaines du socle sont travaillés dans le parcours, compte tenu de leur nature et des objectifs poursuivis, les domaines 3, 4 et 5 sont plus directement concernés.

Ainsi, ce parcours se fonde sur l'acquisition de connaissances relatives au monde économique et professionnel et de **compétences associées dans le cadre des enseignements disciplinaires.** Cet **ancrage dans les disciplines** doit permettre à l'élève de donner du sens aux matières enseignées et d'avoir les connaissances et compétences suffisantes pour se projeter dans l'avenir et faire des choix d'orientation raisonnés. Par-là même, le parcours vise à favoriser la réussite de tous les élèves. **Le PIIODMEP va vraiment être intégré au parcours citoyen.**

Le F de formation a disparu.

OUTIL FOLIOS (PORTEFOLI NUMÉRIQUE)

(mis en place par l'ONISEP)

Outil au service des parcours éducatifs FOLIOS favorise la mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle (**PEAC**) et du parcours individuel, d'information, d'orientation et de découverte du monde professionnel et économique (**PIIODMEP**), **parcours citoyen.**

Il y a à la fois les activités scolaires et les activités extra scolaires.

L'application FOLIOS est un outil au service des parcours éducatifs, **priorités de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.** Son déploiement a d'ores et déjà été inscrit dans la **circulaire n° 2013-073 du 3 avril 2013 relative aux parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).** Elle contribue à donner corps au terme de "l'école numérique ». Folios **valorise les expériences et compétences scolaires et extrascolaires des élèves** et contribue à la diffusion des usages du numérique et à leur appropriation aussi bien par les élèves, les professeurs et les familles dans le cadre de la "stratégie numérique ».

Grandes fonctions pour les utilisateurs :

- ▶ **Stockage et synthèse**
- ▶ **Mutualisation, coordination et travail collaboratif**
- ▶ **Communication**
- ▶ **Une boîte à outils pour les membres de l'équipe éducative et les élèves**

Outil pensé pour la classe, Folios permet de diffuser plus facilement des ressources documentaires et des informations aux élèves, mais aussi de leur apprendre à mettre en valeur leurs expériences et leurs compétences, qu'elles soient d'ordre scolaire ou extrascolaire.

L'**espace personnel** leur offre aussi la possibilité de garder la trace de leurs recherches et de leurs travaux, et ainsi de se constituer progressivement un **portfolio numérique**, dans lequel ils pourront puiser des ressources en fonction de leurs besoins : échanger avec leurs camarades et leurs parents, faciliter leur recherche de stage en entreprise, construire des projets, décider de leur choix.

Outil pragmatique, **Folios** permet à chacun de ses usagers de conserver leurs données une fois pour toute, quel que soit son lieu d'affectation : chaque compte créé est automatiquement rattaché à son nouvel établissement d'exercice. Le suivi individuel est ainsi facilité. Un connecteur permet d'accéder à Folios depuis les ENT.

Outil intégrateur, **Folios** offre une place à chacun des membres de l'équipe éducative, leur permettant d'accompagner les élèves tout au long de leur scolarité, dans une perspective de construction progressive de leur projet personnel et professionnel.

ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE

Entreprendre Pour Apprendre développe trois programmes pédagogiques ludiques, pragmatiques et fédérateurs, qui reposent sur le concept "apprendre en faisant" (pédagogie active).

Les outils et programmes développés par EPA répondent aux besoins des différents âges et aux exigences des référentiels existants : socle commun de compétences, objectifs de la Découverte Professionnelle en 3ème...

Mini Entreprise-EPA :

De la recherche de l'idée jusqu'à la vente du produit ou du service, les jeunes découvrent les étapes de la gestion de projet et la vie en entreprise. La Mini Entreprise-EPA, c'est une création d'entreprise grandeur réelle !

Tranche d'âge : de la 6ème au BTS

AFFELNET

Cadre des « compétences » est à renseigner pour les élèves ayant choisi au moins un vœu vers la voie professionnelle. L'équipe éducative évalue les compétences sur 8 dimensions : Rigueur, raisonnement, habileté gestuelle, communication, créativité, curiosité, initiative et autonomie dans le travail, sociabilité.

Orientation lycée générale : c'est le conseil de classe du 3ème trimestre du collège émet un avis et c'est le chef d'établissement qui décide.

Orientation en lycée pro. : AFFELNET car c'est une question de place disponible.

Apprentissage : formulaire ONISEP avec les établissements susceptibles d'accueillir les élèves. Dire aux parents et au jeune, de se présenter au CFA qui a souvent une réserve de patrons.

Le chef d'établissement est responsable de l'orientation de troisième, les élèves qui ne sont pas affectés reviennent. Sur cette base, il est invité à transmettre à la MLDS les coordonnées du jeune qui est susceptible de se retrouver avec rien.

VALORISER LE LYCÉE PROFESSIONNEL

Exposition d'oeuvres d'art dans le hall faites par les élèves en soudure par exemple.

Visites des ateliers : les élèves (quand par exemple les élèves du lycée sont en stage), le CPE va travailler avec le PP sur le repérage des élèves qui sont susceptibles d'aller en lycée pro, de faire une DP3 ou 3ème préparatoire aux métiers des filières professionnelles. Ces visites sont un moment du processus d'orientation raisonné du jeune.

On peut imaginer en 4ème des élèves qui pendant deux jours vont en immersion au lycée pro.

Axe 3

Objectif général

Mettre l'élève en situation d'agir

Objectifs opérationnels:

- Organiser une concertation auprès des élèves (via des débats...) afin de recenser les besoins et les propositions d'initiatives dans le domaine de l'O (s'appuyer sur les CVL et les CVC en expérimentation)

MAE 1

Objectif général:

Fédérer l'ensemble des personnels autour d'une même politique éducative d'orientation

Objectifs opérationnels:

- Organiser une formation d'initiative locale (ouvrir au bassin de formation) dans le but de développer des connaissances et compétences dans le domaine de l'orientation
- Élaborer un diagnostic concerté et collaboratif de la mise en œuvre de l'EAO au sein de l'établissement en prenant appui sur les instances (conseil pédagogique, conseil d'administration, commission permanente)
- Engager la conception du volet orientation du PE autour de la promotion d'une éducation à l'orientation active
- Former un groupe de pilotage avec des membres aux compétences transversales et nommer une personne ressource dans le domaine. Une formation spécifique contribuera à légitimer les membres de ce groupe
- Superviser le groupe par un formateur externe et spécialisé
- Organiser la concertation au sein de l'établissement via le conseil pédagogique en s'assurant de l'articulation entre les enseignements et les actions collectives ponctuelles

LES CONCLUSIONS DE L'EXPÉRIMENTATION DERNIER MOT AUX FAMILLES

La mission a pu constater que l'expérimentation de la décision d'orientation revenant aux parents avait **été globalement appréciée par les équipes éducatives et par les parents**. Pour certains chefs d'établissement, elle a permis de donner corps et sens à des dispositifs d'aide à l'orientation et à la notion de parcours.

L'expérimentation a comme objectif de créer les conditions d'une meilleure préparation de l'orientation en considérant les parents comme de véritables partenaires, comme acteurs pleinement responsabilisés et œuvrant avec les équipes éducatives dans le cadre d'une coéducation. La **plupart des parents accueillent donc positivement l'expérimentation même si certains craignent de prendre une décision lourde de conséquences, considérant parfois qu'ils sont moins légitimes que les enseignants pour choisir**.

Finalement et en dépit d'un ressenti convergent entre les différents principaux rencontrés – « *rien ne change fondamentalement avec l'expérimentation* », « *le souci est surtout le sort des élèves le plus en difficultés* », « *les parents étaient déjà bien accueillis au collège* » –, on note une **évolution du regard sur les parents et une prise de conscience de la nécessité de participer à la connaissance du devenir des élèves à l'issue du collège**.

Les parents rencontrés dans les collèges ont été surpris par l'expérimentation mais paraissent assez satisfaits dans l'ensemble. Conscients d'une responsabilité nouvelle, ils sont demandeurs d'un dialogue renforcé.

Certaines angoisses chez les parents

Les familles les plus éloignées des codes scolaires, autrement dit celles qui sont les moins éclairées sur le mode de fonctionnement du système éducatif, éprouvent de grandes difficultés à venir à la rencontre des équipes éducatives et à dire leur point de vue quant aux choix d'orientation. Il y a un défi à relever pour l'institution. On note des stratégies engagées par certains collèges et qui sont à encourager : par exemple, la remise individuelle des bulletins, la **tenue de réunions d'information hors enceinte de l'établissement** (dans des « centres sociaux » parfois), la mise en place d'une « école des parents », etc.

Les parents sont néanmoins porteurs d'interrogations et d'inquiétudes. Ainsi, y a-t-il crainte que la suppression de la commission d'appel soit considérée comme le seul « fait nouveau », réduisant l'expérimentation à **une réforme plus administrative que pédagogique**.

Pour les familles, l'orientation reste fondamentalement associée à l'affectation

Le CPE

LES TEXTES

Circulaire du 28 octobre 1982

« *Placer les élèves dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective et d'épanouissement personnel* » L'épanouissement personnel est une condition sine qua non d'une orientation réussie.

Decret du 11 octobre 1989

« Les CPE sont associés aux personnels enseignants pour assurer le suivi individuel des élèves et procéder à leur évaluation. En collaboration avec les personnels enseignants et d'orientation, ils contribuent à conseiller les élèves dans le choix de leur projet d'orientation »

C4 Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire

C5 Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogiques et éducatif

C7 Participer à la construction des parcours des élèves

LES PARTENAIRES

- **CPE** : apporte une vision globale de l'élève. Implique une connaissance de l'environnement social de l'élève.

- **COP** : connaissances techniques (spécialités, filières, parcours...), conseiller technique sur l'orientation.

- **Le professeur principal** : connaissance de l'élève d'un point de vue scolaire, capacités et aptitudes, compétences. Sa connaissance doit lui permettre d'évaluer la réussite dans telle filière.

- Le **documentaliste** : la recherche, les CDI mettent à disposition des élèves de l'auto-documentation.

PROJETS

Le projet d'orientation, savoir **le présenter**, **savoir se présenter** (faire des recherches sur son futur lycée, combien d'heures de tel ou tel cours, quel trajet, combien de temps, quelle organisation...) sous la forme d'un *document numérique et d'un oral devant la classe*.

Organisation de journée au lycée professionnel ou de mini stage

Le **rapport de stage** : savoir parler de soi et de son expérience dans un document normé (utilisation informatique)

Les métiers ont-ils un sexe ? (en lien avec objectif égalité d'ONISEP). Animation sur la place des femmes dans le monde. Puis, interviews de professionnels femmes pilotes par exemple. Exposition de femmes historiques savantes dans le hall. Affiches qui dénoncent les stéréotypes dans la publicité.

Elève qui a de très bonnes notes, ils veut faire un bac pro mais les parents refusent, le chef d'établissement veut aussi que l'élève aille en seconde général.

- Travail avec le professeur principal
- recevoir l'élève et sa famille :

Dire aux parents les enjeux : décrochage suite à une orientation, justement il a de très bonne note et donc peut être pris plus facilement dans la filière voulue. C'est pour sa réussite. Il y a une éducation tout au long de la vie, des passerelles existent entre pro et général.

On peut proposer une immersion à l'élève dans un lycée professionnel.

Elève qui quitte le lycée pro. : possible jusque la toussaint.

L'importance des préjugés sexuels

Que ça soit dans le cadre du PDMF ou du PIIODMEP, l'information délivrée en matière d'orientation s'attache particulièrement à lutter contre les représentations préconçues et sexuées des métiers. Il s'agit d'éviter une orientation sextypée. Il d'agit dans le PDMF d'appréhender des métiers différents à tous les niveaux de qualification, relevant de plusieurs champs professionnels, en dehors de tout préjugé sexué.

Axe 2

Objectif général:

Concevoir et mettre en œuvre une approche pédagogique de l'EAO

Objectifs opérationnels:

- passer de la **pédagogie de la découverte** à la **pédagogie du projet**, passer de la découverte à l'investigation, à l'enquête... enfin construire **un parcours**
- utiliser la simulation (coopération...), les vidéos et sites interactifs ; donner des rôles différents aux jeunes ; revisiter les visites), promouvoir des élèves acteurs
- **diversifier les registres d'appropriation** du savoir(au-delà de l'informatif omniprésent, développer les registres compréhensif et constructif) ; enfin mettre en relation **les savoirs de l'école et les savoirs du travail** (repérer les connaissances et représentations, construire un regard outillé, être au cœur des savoirs incorporés dans le travail)
- développer la notion **d'infusion concertée** en cohérence avec le SCCC et l'accompagnement personnalisé (au lycée)
- Identifier et favoriser l'acquisition **de compétences et savoirs transversaux** au service de l'EAO (place centrale donnée aux compétences)
- Développer des pratiques **d'évaluation formative**, encourager les élèves à progresser et à construire une image positive d'eux-mêmes...
- ...

